



FICHE D'INSCRIPTION MERCREDI PEDAGOGIQUE

FICHE DE L'INSCRIT

Nom / Prénom de l'enfant : _____

Né(e) le : _____ à _____

Adresse : _____

RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT

Père : Nom/Prénom : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Mère : Nom/Prénom : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

AUTORISATIONS PARENTALES

*J'autorise mon enfant à partir seul après le stage.

*Je n'autorise pas mon enfant à partir seul après le stage.

*J'autorise une autre personne à récupérer mon enfant à la fin de la journée.

Nom/Prénom : _____

Lien avec l'enfant : _____

Téléphone : _____

Choix des forfaits :

- 1 matinée à 9.000frs
- 5 matinées à 40.000frs
- 8 matinées à 60.000frs

Choix des dates :

- 23 mars
- 27 avril
- 18 mai
- 29 juin
- 27 juillet
- 31 août
- 28 septembre
- 16 novembre
- 30 novembre

Choix du mode de Paiement :

- En Chèque avec possibilité en 2 fois*
- Espèces avec possibilité en 2 fois*
- CB via Epay (un lien vous sera envoyé pour le règlement)

**uniquement valable pour les forfaits 5 et 8 matinées avec un 1^{er} règlement en CB via un lien Epay*

Documents à fournir :

- Fiche d'inscription dûment complétée et signée
- Fiche sanitaire dûment complétée et signée
- Fiche autorisation droit parental dûment complétée
- Règlement et conditions intérieur dûment signé

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à _____, le _____

Signature

(précédée de la mention lu et approuvé)



Site Web : www.alsi.nc – animation.ludique@hotmail.com - Tél 87 40 87/ 82 88 65

AUTORISATION PARENTALE POUR L'UTILISATION DE L'IMAGE D'UN ENFANT MINEUR & LA PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES

Je soussigné(e) :

Monsieur ou Madame

Agissant en qualité de : Père Mère tuteur

Parent exerçant le droit de garde

du ou des mineur(s) suivant(s) :

1er enfant : Nom Prénom.....

né(e) le à.....

2ème enfant : Nom Prénom.....

né(e) le à.....

3ème enfant : Nom Prénom.....

né(e) le à.....

Je déclare sur l'honneur :

avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard du (des) mineur(s) considéré(s) être investi du droit de garde (ou) de la tutelle à l'égard du (des) mineur(s) considéré(s)

J'autorise l'entreprise ALSI, à photographier et/ou filmer lors des activités, mon (mes) enfant(s) mineur(s) désigné(s) ci-dessus.

Je donne l'autorisation à cette entreprise de diffuser les dites photographies et images filmées de mon (mes) enfant(s) sur le site web et les réseaux sociaux de l'entreprise.

Les photos où apparaissent des enfants dont les parents auraient refusé seront retirées du site, où floutées pour que ces enfants soient rendus méconnaissables.

Valable pour une période indéterminée, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par courrier adressé à animation.ludique@hotmail.com.

Fait à , le

Signature

(précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

REGLEMENT ET CONDITIONS INTÉRIEURS

MERCREDI PÉDAGOGIQUE 2022

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION ET ENCADREMENT

La SARL ALSI organise pour les mercredis pédagogiques, des matinées initiation en partenariat avec PILOOPOP, pour les enfants à partir de 7 ans. Les animateurs sont soit titulaires (ou en cours de formation) du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou d'un certificat ou diplôme équivalent et les directeurs sont titulaires (ou en cours de formation) du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de directeur (BAFD) ou d'un diplôme équivalent. L'équipe d'animation assure la surveillance des enfants durant le séjour prédéfini.

ARTICLE 2 – LIEU ET HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil se fera dans les locaux de la SARL ALSI, situé ZICO PAITA, lot 55, Dock Predator, commune de PAITA (zone derrière les Briconautes Paita)

L'accueil pour ce séjour se fait durant les mercredis pédagogiques uniquement et fonctionne le mercredi matin uniquement. L'accueil est ouvert en demi-journée de 7h30 à 11h30. L'enfant peut arriver au plus tard à 8h30 et il peut repartir à partir de 11h30. L'équipe d'animation n'est pas habilitée à assurer l'accueil des enfants en dehors des heures d'ouverture, c'est pourquoi il est impératif de respecter les horaires. En cas d'empêchement ou de contretemps, les parents sont tenus de nous appeler. ALSI se décline toute responsabilité pour tout événement survenu avant 7h30 et après 11h30. À défaut d'inscription sur une période donnée, aucun accueil ne sera maintenu ouvert. L'effectif minimum pour ouvrir l'accueil de loisirs est de 10 enfants.

ARTICLE 3 – PRIX

Le tarif de l'inscription par enfant est propre à chaque « événement »

ARTICLE 4 – INSCRIPTION

La participation au séjour est soumise à l'inscription et à son paiement préalable. Cette inscription doit être effectuée par le participant ou son responsable légal sur le site internet : www.alsi.nc

Toutes les inscriptions doivent être accompagnées d'un paiement comptant.

Toute annulation faisant suite au paiement préalable ne sera ni remboursée, ni échangée.

L'inscription n'est ferme et définitive qu'après réception de l'email de confirmation de réservation, lequel est envoyé au « participant » qui a réglé l'inscription.

Une inscription ne peut être transférée ou revendue à des fins commerciales. Si une inscription est transférée ou revendue en violation de cet article sans l'accord écrit « des organisateurs », le porteur de celle-ci se verra supprimer l'accès.

ARTICLE 5 – DONNÉES PERSONNELLES

L'acheteur est responsable de l'exactitude des informations saisies lors de l'envoi de son identité et de ses coordonnées.

ARTICLE 6 – SÉCURITÉ ET SANTÉ

- En cas de maladie ou d'accident survenu pendant le temps des activités, le responsable ou l'animateur en charge de l'enfant est autorisé à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- En cas d'accident bénin (coups, écorchures...), l'enfant est pris en charge par un adulte référent. Les parents sont informés le soir, lorsqu'ils récupèrent l'enfant.
- En cas d'accident grave, il sera fait appel, en priorité, aux services d'urgences. Les parents seront aussitôt prévenus.
- Si l'enfant accueilli a des problèmes de santé (asthme, allergie...), ils devront figurer sur la fiche sanitaire. Les enfants atteints de troubles de la santé nécessitant la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ne pourront pas être pris en charge durant ce séjour.
- L'accueil de l'enfant porteur de handicap : Il est demandé aux familles de signaler dès l'inscription et sur la fiche sanitaire tout handicap ou difficulté rencontrés par l'enfant. Cela permettra à l'équipe d'animation de mettre en place (selon les cas), un accueil individualisé adapté.
- Les enfants porteurs d'un handicap ponctuel (béquilles, membres plâtrés...) seront accueillis lorsque le handicap ne sera pas incompatible avec la vie en collectivité ou l'organisation de la journée ou l'activité proposée.
- Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées avec l'équipe d'animation.
- Les enfants doivent avoir un comportement compatible avec la vie de groupe.
- Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement.
- Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.
- Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement et la vie collective durant le séjour, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation.
- Si les difficultés de comportement persistent, les parents en seront avertis par courrier et des sanctions seront appliquées selon la gravité des faits et dans un souci de protection des enfants

ARTICLE 7 – PHOTOS ET CAMÉRAS

Des photos de chaque équipe de « participants » pourront être prises pendant « l'événement » par eux-mêmes ou par « les organisateurs ».

Ces photos pourront être utilisées par « les organisateurs » afin d'alimenter SITE INTERNET, plaquettes commerciales ou digitales (Exemples sans restriction : Facebook, Twitter, Instagram etc.). Toutes ces photos prises deviennent automatiquement libres de droits.

ARTICLE 8 – TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les présentes conditions générales et tout contrat conclu incorporant ces termes et conditions sont régis par le droit de Nouvelle-Calédonie et tous les litiges sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux statuant dans le ressort de la Cour d'Appel de Nouméa.

Signature
(précédée de la mention lu et approuvé)

Fait à,
le,